Protection certifiée contre les cambriolages : la certification A2P blocs-portes et serrures orchestre une campagne nationale

Depuis plus de 35 ans, la certification A2P, créée à l'initiative des compagnies d'assurance, constitue la référence pour la résistance à l'effraction des blocs-portes et des serrures.

S'adaptant constamment aux nouvelles techniques et nouveaux outils de cambrioleurs toujours plus ingénieux, elle s'impose tout naturellement comme la véritable garantie d'efficacité de protection en habitat (individuel et collectif) et sur les locaux professionnels (études notariales, cabinets d'avocats ou de médecins, buralistes, bijoutiers…).

Afin de fédérer les professionnels autour d'un discours commun et uniformisé sur les bénéfices de l'installation d'une serrure ou d'un bloc-porte certifié A2P, les industriels fabricants, avec le soutien de leurs organisations professionnelles (UNIQ et ATF-BPT), et CNPP (organisme de certification indépendant sécurité/sûreté reconnu à l'échelon européen et accrédité COFRAC*) annoncent le lancement d'une campagne de communication digitale pour promouvoir la certification A2P.

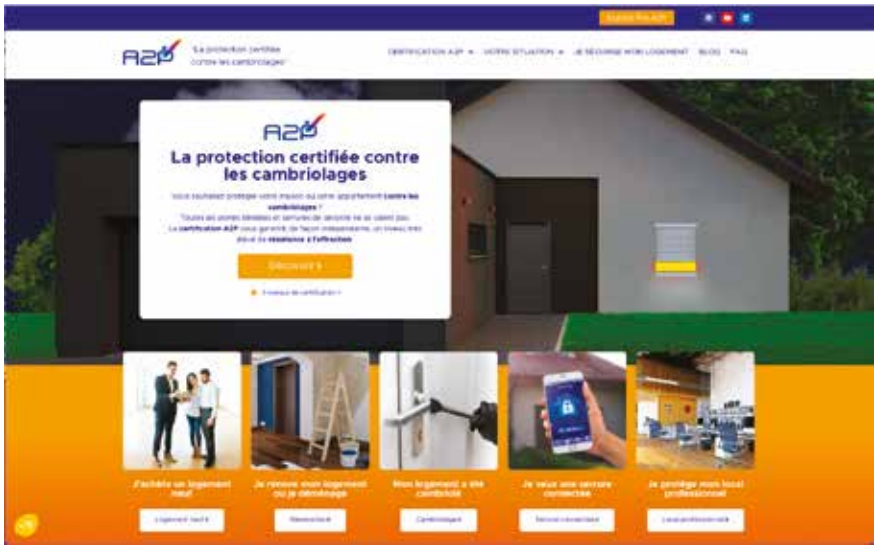

Doc. A2P

La Homepage du nouveau site www.A2P-certification.org

Une initiative qui ne concerne d'ailleurs pas exclusivement les professionnels puisqu'elle se destine à promouvoir auprès du grand public cette certification et ses avantages différentiels.

Avec comme point de départ, le déploiement en ligne, début mai 2021, d'un **site internet dédié, www.A2P-certification.org**, cette campagne de communication vise en effet tant les professionnels (artisans menuisiers serruriers, entreprises, installateurs, prescripteurs, gestionnaires immobiliers et professions libérales…) que les particuliers (acquéreurs de logement, propriétaires rénovateurs, victimes d'un cambriolage, particuliers à la recherche d'une porte connectée…).

Cette **vitrine digitale de la certification A2P** développe un discours fédérateur, dressant tout le **vocable spécifique à exploiter par les professionnels** (installateurs et distributeurs) afin de se différencier avec leur expertise et leurs offres de bloc-portes et serrures certifiées A2P.

Si cet **argumentaire structuré** propose une définition précise et uniforme de la certification A2P, le nouveau site fourmille d'informations et d'explications quant aux trois niveaux de certifications possibles, et **apporte des réponses claires sur de nombreuses questions :** comment reconnaître un produit certifié A2P, quelle différence entre une porte et un bloc-porte, entre galets de compression et points de fermetures, ou encore peut-on remplacer un cylindre d'une serrure certifiée A2P ? Autant d'interrogations et de grandes thématiques largement détaillées dans la FAQ, où particuliers et professionnels pourront compléter leurs connaissances.

*Portée disponible sur cofrac.fr

Doc. A2P

Doc. A2P

Doc. A2P

Plus de 1 500 cambriolages sont recensés quotidiennement en France* (dont 80 % réalisés en journée) et 64 % de ces effractions s'opèrent par la porte, avec un temps de 1,18 seconde nécessaire à un malfaiteur pour ouvrir une porte standard à l'aide d'un simple tournevis.**

*source : Ministère de l'intérieur, rapport d'enquête « cadre de vie et sécurité »
**source : Tests CNPP

SCHILLING communication

CONTACT PRESSE : SCHILLING COMMUNICATION / 11, boulevard du Commandant Charcot / 17440 Aytré
Tél. 05 46 50 15 15 / Fax 05 46 50 15 19 / agence.schilling@n-schilling.com / **www.n-schilling.com**
@AgenceSchilling / www.facebook.com/agenceschilling / www.linkedin.com/in/agenceschilling

Vulgarisatrice, cette nouvelle vitrine digitale développée en **format responsive** pour une consultation universelle (au bureau ou sur chantier), présente également des **accès rapides à des dossiers d'informations thématiques** comme Tout savoir sur les portes d'entrée blindées ou Tout savoir sur les serrures de sécurité avec rappel des éléments anti-effraction, classification A2P.

Par ailleurs, précisons que ce nouveau site internet met aussi à disposition des professionnels via l'**Espace Pro**, de nombreux supports de communication : vidéo permettant de comprendre la différence entre une porte d'entrée standard et une porte certifiée A2P, kit complet de promotion, avec dépliants, flyers et affiches pour l'animation en points de vente ou pour accompagner la remise de devis, logo « J'installe des produits A2P » et bandeau A2P à intégrer à leur site web…

Agrémenté d'actualités régulièrement mises à jour, notons enfin que ce didactique site web se complète d'une présence renforcée de la certification A2P dans les mois à venir pour une amplification de la campagne sur les réseaux sociaux et plus précisément Facebook, Linkedin mais encore Youtube. À suivre.

Doc. CNPP/A2P

Amaury Lequette, Directeur CNPP Cert. de préciser : *« Ce projet a rencontré un fort engouement de la part des fabricants de produits certifiés. Dès le début, nous avons souhaité associer toutes les parties prenantes pour que le développement de cette campagne de communication réponde aux attentes de chacun. Plus de 50 fabricants français et européens commercialisent des serrures et/ou blocs-portes certifiés A2P, il y a donc une large gamme disponible sur le marché pour s'équiper. Notre volonté est d'accroître la notoriété de la certification A2P auprès du grand public en apportant les informations claires et précises sur les produits certifiés A2P et plus généralement sur la sécurité des logements et locaux professionnels. »*

Doc. A2P

Doc. A2P

Les différents outils de communication A2P mis à disposition des professionnels

La certification A2P

En résumé, une serrure ou une porte blindée certifiée A2P est :

Sûre

Choisir un produit certifié A2P est le moyen le plus efficace pour protéger sa famille et ses biens contre le risque de cambriolage : dès le premier niveau de la certification A2P, un degré élevé de résistance à l'effraction est garanti.

Vérifiée

Le processus de certification A2P des produits est rigoureux : les essais de résistance à l'effraction sont réalisés par CNPP, certificateur indépendant, seul spécialiste en France de la résistance à l'effraction.

Reconnue

La certification A2P a été créée il y a plus de 35 ans à l'initiative des compagnies d'assurance qui la recommandent systématiquement parmi les mesures de base pour se prémunir du risque d'effraction.

Pour toute information complémentaire :

CNPP - Route de la Chapelle Réanville – 27950 Saint Marcel
Tél. 02 32 53 63 60 - Anne-Karine Bigot : anne-karine.bigot@cnpp.com